

Admis provisoires et réfugiés Formation et intégration dans le marché du travail; une mission interinstitutionnelle



Journées nationales CII des 16 et 17 novembre 2017 à
Schaffhouse

Agenda

1. État des lieux
2. Défis
3. Chances
4. Projets
5. Questions



État des lieux

- Groupe de pilotage cantonal (GP) CII : nette augmentation des thèmes liés à la migration depuis 2014 (notamment : encouragement des connaissances linguistiques, rapport 2014 sur le domaine de l'asile et des réfugiés mandaté par le GP CII, préapprentissage d'intégration, restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne, programme d'intégration cantonal PIC2)
- Le beco/SA ORP est disposé à servir d'interlocuteur des employeurs (Service du marché du travail)



Défis (1/2)

- Apprentissage des langues
- Expériences professionnelles, diplômes professionnels et de fin d'études manquants ou insuffisants
- Souffrance psychique postérieure à la fuite
- Admis provisoires = statut de séjour précaire
- Concurrence entre les groupes cibles de l'AI, de l'AC, de l'aide sociale, de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents



Défis (2/2)



- Structures ordinaires trop peu orientées vers les besoins spécifiques des admis provisoires et des réfugiés (semestre de motivation SEMO, années scolaires de préparation professionnelle APP)
- « Employeurs ≠ entreprises à but caritatif »
- Informations disponibles à l'intention des employeurs; mais où se trouvent-elles ?
- « Tracasseries bureaucratiques » (autorisation de travail, obligation de s'acquitter de la taxe spéciale)
- Expériences professionnelles à faibles exigences vs protection contre la sous-enchère salariale

Chances

- Réduction de la pénurie de main-d'œuvre
- Diminution des coûts de l'aide sociale
- Modifications de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers (Confédération)
- Cohésion au sein de la société
- Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse : obligation de communiquer les places vacantes valable également pour les admis provisoires et les réfugiés ?)



Projets

- Décision du groupe de pilotage CII du 16 août 2017 : sur la base de l'offre relative au mandat attribué à Compasso/Brugger Partner BHP pour l'élaboration d'un concept initial d'une plateforme d'informations à l'intention des employeurs (au niveau du canton de Berne, intercantonal et fédéral)
- Groupe de travail de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne sur l'intégration professionnelle) : implication des employeurs
- Coordination des réfugiés et requérants d'asile de l'Oberland bernois (projet pilote KAFOL) : possibilités et limites de la coopération entre les offices régionaux de placement



Questions (1/2)

- Comment encourager l'intégration professionnelle des admis provisoires et des réfugiés et améliorer leur indépendance financière ?
- Quelles mesures permettraient une intégration dans le marché du travail directe ou par le biais d'une formation professionnelle ?
- Comment motiver les employeurs à s'investir davantage dans l'intégration professionnelle des admis provisoires et des réfugiés ?
- De quelle manière les commissions paritaires et tripartites peuvent-elles être amenées à approuver des solutions conformes aux CCT dans le cadre de mesures d'intégration professionnelle à faibles exigences ?



Questions (2/2)

- Quelles sont les expériences d'autres cantons en la matière (critiques, positives)?
- Quels cantons seraient intéressés à coopérer à l'échelle intercantonale et/ou nationale ?



Contacts Bureau CII

- **Rodolphe Vuille**, Direction
031 635 37 57, rodolphe.vuille@vol.be.ch
- **Petra Buchs**, Assistante/spécialiste
031 635 37 53, petra.buchs@vol.be.ch
- **Irene Burri**, Chef de projet
031 635 37 59, irene.burri@vol.be.ch

